



SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Tél. : 04-94-13-53-07 Fax. : 04-94-13-53-00

CONTRAT DE PRELEVEMENT MENSUEL OU A ECHEANCE DES FACTURES D'EAU

Entre le Service municipal des eaux de la Commune de Pierrefeu-du-Var,

ET : Mme, Melle, M. (rayer les mentions inutiles) NOM :

Prénom : N° Tél. :

Demeurant à (adresse exacte) :

Il est convenu qu'un contrat de prélèvement mensuel des factures d'eau s'effectuera pour l'abonné désigné ci-dessus, dans les conditions définies ci-dessous :

- 10 prélèvements mensuels seront opérés le 10 de chaque mois, de janvier à octobre sur la base de la facture annuelle de l'année précédente.
- Le prélèvement du solde aura lieu le 1^{er} décembre.
- Il sera possible de demander la résiliation en cours d'année pour des motifs impérieux (maladie, chômage, divorce). La demande doit être formulée par écrit avant le 15 du mois précédent sa prise d'effet. La résiliation a pour effet de faire revenir le redevable dans le système classique des deux relevés annuels.
- En cas de déménagement, le contrat de prélèvement sera résilié d'office.
- **Tout changement de coordonnées bancaires doit nous être immédiatement signalé.**
- Tout rejet d'une échéance entraînera la résiliation d'office et le retour au droit commun.
- Aucune adhésion ne peut être prise en compte en cours d'année ; les nouvelles demandes doivent être transmises à la mairie, service municipal des eaux, au plus tard le 15 novembre, pour prise d'effet au 1^{er} janvier suivant.
- Les trop versés constatés lors de la facturation, quelque soit le moment où celle-ci intervient, sont remboursés par le trésorier de Cuers sur le compte de prélèvement.

Fait à PIERREFEU-DU-VAR, Le.....

Signature de l'abonné (précédent de la mention « lu et approuvé »)

Cachet de la mairie,

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Régie de recettes du Service des Eaux et Assainissement de Pierrefeu du Var. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Régie de recettes du Services des Eaux et Assainissement de Pierrefeu du Var.

NOM DU TITULAIRE DE COMPTE A DEBITER

Prélèvement semestriel (à échéance)

Prélèvement mensuel

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

Date :

Signature du titulaire du compte à débiter :

--

Nom et adresse agence bancaire

DESIGNATION DU CREANCIER - N° NNE

Régie de recettes du Service des eaux et assainissement de Pierrefeu du Var - N° 488821
Mairie de Pierrefeu du Var - Place Urbain Sénès (83390)

N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne